

L'amiante et le lycée Louis-Davier

Au début de l'année 2016, le SNCA e.i.L. Convergence a adressé sur le sujet de la suspicion d'amiante au lycée Louis-Davier de JOIGNY (89) un courrier aux ministres de la Justice, de la Santé, de l'Ecologie, de l'Education Nationale. Ce courrier a également été envoyé à la présidente de la Région BOURGOGNE-FRANCHE-COMTE et au Procureur de la République de SENS.

Ci-dessous sont publiées les trois réponses reçues à ce jour.

Le SNCA e.i.L. Convergence va s'adresser aux organismes que les auteurs de ces réponses disent avoir contactés pour que le Dossier de Teneur en Amiante (DTA) soit enfin produit aux deux sens du terme :

- **réalisé** s'il ne l'est déjà selon la procédure prévue par le décret de 2012,
- **présenté** à ceux des travailleurs intervenant sur les locaux du lycée qui en font la demande.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE

Le chef de cabinet

Paris, le 15 DEC. 2015

N/Réf. : CDAP/SR/A15027533-D15022388

**DOCUMENTATION
SNCA EIL**

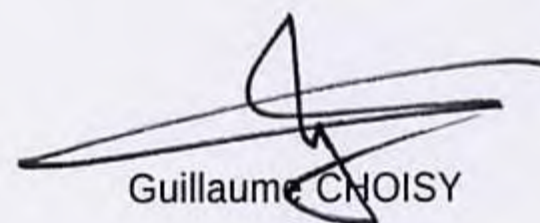
Madame la Secrétaire générale,

Vous avez bien voulu appeler l'attention de Mme Ségolène ROYAL, ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie, sur vos préoccupations relatives à la possible présence d'amiante au lycée Louis-Davier de Joigny.

La ministre a pris connaissance de vos observations.

Elle m'a chargé de transmettre votre courrier au préfet de l'Yonne, représentant l'État au niveau local. Soyez assurée que votre correspondance fera l'objet de tout l'intérêt qu'elle mérite.

Je vous prie de croire, Madame la Secrétaire générale, à l'assurance de ma considération distinguée.



Guillaume CHOISY

Madame Françoise ROCHE
Secrétaire générale du Syndicat National
des Certifiés & Agrégés e.i.L. Convergence
5, rue Clisson
75013 PARIS



MINISTÈRE DES AFFAIRES SOCIALES, DE LA SANTÉ
ET DES DROITS DES FEMMES

Le Chef de Cabinet

Paris, le 11 novembre 2015

N/Réf. : CAB/CR/ST - Pégase n° A:15-059108
V/Réf. : FR/TD/15 11 06 du 07.11.2015

**DOCUMENTATION
SNCA EIL**

Madame la Secrétaire générale,

Madame Marisol TOURAINE, ministre des affaires sociales, de la santé et des droits des femmes, a bien reçu votre courrier du 7 novembre dernier concernant des travaux réalisés l'été dernier dans un lycée de l'Yonne, dans lequel vous suspectez la présence d'amiante.

Madame la ministre a pris connaissance de votre courrier et l'a transmis pour examen à l'agence régionale de santé (ARS) de Bourgogne.

Je vous prie d'agréer, Madame la Secrétaire générale, l'expression de mes salutations distinguées.

Grégory GUILLAUME

Madame Françoise ROCHE
Secrétaire générale
Syndicat SNCA Convergence
5, rue Clisson
75013 PARIS



Dijon, le 3 décembre 2015

MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE,
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE



DOCUMENTATION SNCA EIL

Le recteur

Secrétariat général
Service juridique

Affaire suivie par :
Philippe CHATENET
Référence :
PC/
Téléphone
03 80 44 87 25
Télécopie
03 80 44 84 19
Courriel
service.juridique@ac-dijon.fr

2 G, rue du général Delaborde
21000 Dijon

Madame la secrétaire générale,

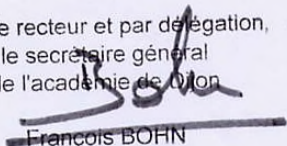
Par lettre du 7 novembre 2015, vous avez appelé l'attention de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur une suspicion de présence d'amiante au lycée Louis Davier de Joigny. Vous indiquez avoir déjà saisi à plusieurs reprises de cette question le président du conseil régional de Bourgogne, propriétaire de l'établissement. Vous vous étonnez qu'en sa qualité d'utilisatrice des locaux, l'éducation nationale n'ait pas, pour sa part, entrepris de démarches auprès du conseil régional afin de lever cette suspicion.

La sécurité et la santé des personnels et des élèves accueillis dans les établissements scolaires font l'objet d'une vigilance constante des équipes de direction et de l'autorité académique.

Je vous informe que j'ai saisi de cette question le conseil régional de Bourgogne, en charge des infrastructures du lycée Louis Davier, en vertu de l'article L 214-6 du code de l'éducation.

Je vous prie de bien vouloir agréer, madame la secrétaire générale, l'expression de ma parfaite considération.

Pour le recteur et par délégation,
le secrétaire général
de l'académie de Dijon


François BOHN

Madame la secrétaire générale
SNCA e.i.L.
5 rue Clisson
75013 PARIS